



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **24 NOV. 2020**

LE MINISTRE

Nos références : MEFI-D20-05547
Vos références : Votre lettre du 21 juillet 2020

Monsieur le Conseiller fédéral,

Vous avez bien voulu me faire part de votre souhait de voir maintenu l'abattement fiscal de 3 fois le SMIC horaire par journée d'indemnisation au titre de l'activité partielle dans les mêmes conditions que prévues à l'article 80 sexies du code général des impôts.

J'ai bien pris connaissance de votre correspondance.

Compte tenu des éléments que vous avez communiqués, j'ai demandé à M. Christophe Pourreau, directeur de la Législation fiscale, de faire le point sur ce dossier. Je ne manquerai pas de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les éléments de votre courrier qui relèvent des attributions de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, j'ai fait parvenir votre dossier à Mme Élisabeth Borne, qui vous tiendra informé de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE

Monsieur Stéphane FUSTEC
Conseiller Fédéral
Fédération CGT du Commerce,
des Services et de la Distribution
263 rue de Paris
93100 Montreuil



139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12